

Envoi : 28/03/2018
Réception par le Préfet : 28/03/2018
Publication : 29/03/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2018-3-11-3

Séance du vendredi 23 mars 2018

INFOBEST VOGELGRUN BREISACH CONVENTION 2018-2021

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme BOHN.
M. COUCHOT donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
Mme JENN donne procuration à Mme HELDERLE.
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. BIHL.
Mme MILLION donne procuration à M. HABIG.
Mme RAPP donne procuration à Mme MARTIN.
M. SCHITTLY donne procuration à M. MUNCK.
M. STRAUMANN donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif notamment à la coopération transfrontalière,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-11-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,
- VU la convention relative au financement et à la poursuite du fonctionnement de l'instance transfrontalière INFOBEST Vogelgrun/Breisach - période 2014-2017 du 29 janvier 2014,
- VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 12 janvier 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde une participation financière pluriannuelle à la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach d'un montant de 106 000 € pour le fonctionnement de l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach pour la période 2018-2021.

Conformément à la convention relative au financement de l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach 2018-2021, et après signature de cette dernière, cette subvention fera, chaque année, l'objet d'un versement unique de 26 500 € à la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach, sur sollicitation écrite, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets concernés.

La dépense sera imputée sur le programme F812/2678, chapitre 65, fonction 048, nature 6562 du budget départemental.

- approuve la convention relative au financement de l'INFOBEST Vogelgrun-Breisach pour la période 2018-2021, jointe en annexe à la présente délibération, et autorise la Présidente à la signer.
- approuve l'encaissement d'une somme de 6 787,96 € par le Département, au titre du remboursement par la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach du reliquat dégagé sur la période de financement 2014-2017 de l'INFOBEST Vogelgrun-Breisach.

Cette recette sera imputée sur le programme F812/2678, chapitre 77, fonction 041, nature 773 du budget départemental.

- alloue à la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach une subvention exceptionnelle de 6 787,96 € pour le fonctionnement 2018 de l'instance INFOBEST Vogelgrun/Breisach, correspondant au reliquat constaté au titre de la convention 2014-2017 et en autorise le versement en une seule fois.

La dépense sera imputée sur le programme F812/2678, chapitre 65, fonction 048, nature 6562 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité